



Aytré, le mercredi 31 janvier 2024

## RAPPORT

**Commission Délégation de Service Public pour  
l'attribution des sous-traitances d'exploitation liée à  
l'occupation de la plage naturelle de  
Platin - Godechaud  
Domaine public maritime concédé  
1<sup>er</sup> avril 2024 – 30 septembre 2029**

**Rapporteur** : Virginie PORTALIER

Par délibération n°2 en date du 12 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé, au vu d'un rapport, le principe de recours à cinq délégations de service public (DSP), au sens des dispositions de l'article L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), pour la sous-traitance d'exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin concédée par l'Etat à la commune via une convention de concession au vu de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 N°22 – RSL – 11 et de l'avenant n°1 du 25/11/2022 modifiant le cahier des charges de la concession plage d'Aytré.

Le Conseil municipal de la commune d'Aytré a décidé de lancer une consultation, sur le fondement des articles L.1411-1 et suivants du CGCT relatifs aux délégations de service public et sur le fondement du Code de la commande publique.

### 1. Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le vendredi 20 octobre 2023.

La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 17 novembre 2023 à 12h00.

La forme de ces cinq délégations de service public consiste en un lot chacune, chaque lot comprenant 1 espace pour 1 cabane et 1 terrasse. Les sous-traités de gestion des lots de plage ont pour objet l'équipement, l'exploitation et la gestion d'activités de restauration tels que définis dans le cahier des charges de la concession Etat – Commune, de même que le nettoyage et la préservation du domaine public maritime sur les espaces concédés.

Chaque lot se compose de la façon suivante :

| N°         | Activités saisonnières autorisées entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 30 septembre      | Superficie                            | Raccordement aux réseaux         |
|------------|--|---------------------------------------|----------------------------------|
| 1          | vente de glaces et pâtisserie à emporter - cabane + terrasse                             | 15 m <sup>2</sup> + 15 m <sup>2</sup> | Electricité, eau, assainissement |
| 2, 3, 4, 5 | vente de produits alimentaires « snack » à emporter - cabane + terrasse, pour chaque lot | 15 m <sup>2</sup> + 15 m <sup>2</sup> | Electricité, eau, assainissement |

➤ **Modalités d'attribution**

Le candidat peut postuler sur l'ensemble des lots dans la limite de deux (2) lots maximum.

De fait, il est possible de postuler sur:

- un seul lot (lot 1 ou un lot de 2 à 5)
- soit le lot 1 (pâtisserie et glaces à emporter) et l'un des lots de 2 à 5
- soit deux lots de 2 à 5

➤ **Les caractéristiques**

Les emplacements sont des emplacements nus de 15 m2 pour une cabane et 15 m2 de terrasse. Ils disposent des branchements aux réseaux électricité, eau potable et assainissement.

➤ **Procédure de délégation simplifiée**

S'agissant d'une procédure de délégation simplifiée en raison des montants des chiffres d'affaires cumulés sur la période de 6 ans, inférieur au seuil de 5 225 000 euros HT, le règlement de consultation imposait que les dossiers de candidatures et d'offres soient présentés simultanément par les candidats.

Deux (2) plis électroniques ont été déposés dans les délais sous format dématérialisé. Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Les candidats ayant fait acte de candidature, dans l'ordre d'arrivée des plis sont les suivants :

- n°1 Monsieur Dominique COLIN représentant de « TOC A DOM » pour le lot n°3
- n°2 Monsieur Ronan COMMAULT représentant de « L'ilot crêpes » pour le lot n°2

Lors de sa séance du 28 novembre 2023, la commission de délégation de service public, désignée par délibération n°2 en date du 19 janvier 2023, a déclaré les 3 lots restants, soit le lot n°1, n°4 et n°5, infructueux en raison de l'absence de candidatures à ces lots lors de la consultation de la DSP.

La collectivité ayant pour mission de répondre à ce service public, la commission ayant déclaré la consultation infructueuse pour les 3 lots restants, elle a respecté les règles liées à la commande publique. De fait, la collectivité a, suite à la délibération en date du 14 décembre 2023 actant cette infructuosité, la possibilité de contacter des entreprises aptes à répondre à l'offre.

Il est important de préciser qu'aucune modification n'a été apportée aux cahiers des clauses particulières de la DSP car cela modifierait l'offre initiale et il n'y aurait plus d'égalité d'offre entre les premières candidatures et les nouvelles qui arriveraient suite aux négociations.

Suite au désistement de monsieur COMMAULT en date du 14 décembre 2023 et acté lors de la délibération du 25 janvier 2023, un 4<sup>ème</sup> lot est déclaré infructueux. Lors de ce même conseil, il a été acté le choix de monsieur COLIN pour l'attribution d'une cabane type snack.

La collectivité a contacté des entreprises aptes à répondre à l'offre. A la suite de cette prospection, deux (2) candidats ont fait parvenir une offre.

Aussi, lors de la séance de la commission DSP du 23 janvier 2024, deux (2) candidatures ont été reçues :

- n°1 Monsieur et madame ABECASSIS représentants de « Guinguette Estivale » pour un lot
- n°2 Messieurs ESPENAN et MÉRANVILLE représentants de « Korser Breitz » pour un lot

Les candidats se sont présentées à cette réunion.

## 2. Choix de l'offre présenté monsieur et madame ABECASSIS « Guinguette Estivale »

Ils ont eu une première affaire le long du canal de Rompsay puis se sont investis dans leur affaire du restaurant du lac (lac de Frace) et l'achat du bus (pour la période hivernale).

Ils ont été propriétaires d'un restaurant au Lac de Frace à Aigrefeuille-d'Aunis pendant 10 ans. Ils ont réussi à faire connaître et prospérer ce lieu.

### Valeur technique de l'offre :

#### *Qualité architecturale du projet :*

Les candidats possèdent un container aménagé en snack pour les métiers de bouche de 6m x 2.50m soit 15m<sup>2</sup>. Une ouverture sera à aménager et il sera recouvert d'un bardage bois. Les matériaux utilisés pour la terrasse et la décoration du lieu seront en bois, palette, osier, canisses dans des tons naturels afin de respecter la charte architecturale.

#### *Qualité et pertinence du projet technique d'aménagement et d'entretien du domaine :*

Le container sera raccordé au réseau public (eau, électricité, eaux usées).

#### *Moyens techniques :*

Le container est équipé d'une arrivée d'eau et d'un espace plonge, d'un ballon d'eau chaude, d'un tableau électrique, d'un bac à graisse, d'un point de stockage froid et d'un point de cuisson (plancha et friteuse).

#### *Moyens humains :*

Les candidats prévoient d'embaucher 1 salarié(e) pour le mois de juillet et août et potentiellement une deuxième personne si cela est possible.

### Valeur commerciale de l'offre :

#### *Qualité de l'offre de service et des tarifs :*

**Ouverture.** La concession est exploitée du 01 avril au 30 septembre de chaque année (soit de 2024 à 2029). Les candidats prévoient une ouverture tous les jours du 6 avril au 6 mai (soit les 3 périodes de vacances scolaires), un jour de fermeture est prévu en mai et juin et une ouverture tous les jours pour juillet et août.

**Offres et tarifs.** Les candidats proposent une restauration de type street food et faite maison :

Bagel, burger et frites maison, Poké Bowl, salade fraîcheur, Tataki de bœuf, Fish and chip's

Ils proposent des plats végétariens et ont une gamme végan.

Ils s'adaptent au public car cuisinent sur place.

Les prix se situent entre 6€ et 14€.

**Circuit-court.** Les candidats proposeront des produits de saison, frais, issus de l'agriculture biologique et cuisinés sur place.

- Fruits et légumes = Aunis fruit sur la commune de Saint Laurent de la Prée
- Pain = boulangerie Les blés d'or aux Minimes gérées par le frère de madame Abecassis

#### *Actions et animations pour développer la fréquentation :*

Les candidats souhaitent proposer une animation commune en accord avec les autres délégataires des cabanes présentes sur le site. Ils précisent qu'ils possèdent un carnet d'adresse important grâce aux animations qu'ils ont organisées dans leur précédent restaurant. Ils souhaitent contacter les associations et les écoles de musique et de danse.

### Valeur environnementale et développement durable de l'offre :

Les candidats ont su démontrer leur capacité à décliner des actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. Ils utiliseront de la vaisselle lavable et des emballages recyclables ou biodégradables ainsi que des verres lavables consignés pour les boissons. I

Monsieur et madame Abecassis limitent les contenants recyclables, ils proposent même à leurs clients de participer en venant avec leurs contenants (réduction de la note du fait de la réduction du coût de l'emballage).

Ils installeront des poubelles pour la mise en place du tri sélectif (déchets, papier, verre).

**Valeur financière de l'offre :**

*Viabilité économique du projet :*

Ils apportent des capitaux propres pour un total de 180 000 euros.

*Compte prévisionnel d'exploitation :*

Il prévoit un chiffre d'affaires de 85 000 euros en 2024.

*Redevance part variable*

Les candidats ne proposent pas de modification de la part variable de la redevance.

Après analyse de l'offre et au regard des critères de jugement de l'offre définis ci-avant, le choix du Maire s'est fait après l'étude des garanties techniques, commerciales, environnementales et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité des services proposés par les candidats.

Eu égard aux conclusions de l'analyse de l'offre, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir monsieur et madame ABECASSIS « Guinguette Estivale » concernant la délégation de service public pour la sous-traitance d'exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin pour le lot n°5.

**2.1 Choix de l'offre pour monsieur ESPENAN et monsieur MÉRANVILLE « KORSER BREIZH »**

Monsieur Espenan exploite un food truck de crêpes et galettes bretonnes. Il est breton.

Il est actuellement sur le site du stade rochelais basket, les francofolies (durant 2 ans) et beaucoup d'autres évènements forts en France et en Belgique (Roland Garros beach volley et salon de tatouage).

**Valeur technique de l'offre :**

*Qualité architecturale du projet :*

Concernant le modulaire, il dispose du petit matériel d'équipements mais ne trouve pas le modulaire malgré leurs recherches pour une livraison au 01 avril. Les délais de livraison sont très longs pour cette année.

S'ils sont retenus, ils commanderont un modulaire pour l'année N+1 et souhaitent bénéficier de la location d'une cabane mairie de 9 m2, pour cette année.

*Qualité et pertinence du projet technique d'aménagement et d'entretien du domaine :*

La cabane sera raccordée au réseau public (eau, électricité, eaux usées).

*Moyens techniques :*

Les candidats disposent déjà de tout le matériel d'équipements de restauration nécessaire.

*Moyens humains :*

Les candidats emploient déjà des salariés qui pourraient être présents pour assurer les services de restauration.

**Valeur commerciale de l'offre :**

*Qualité de l'offre de service et de tarifs :*

**Ouverture.** La concession est exploitée du 01 avril au 30 septembre de chaque année (soit de 2024 à 2029). Les candidats prévoient une arrivée vers 9h pour préparer les services de 12h et soir. Ils peuvent être opérationnel dès le mois d'avril. Ils seront ouverts midi et soir 7j/7 en juillet et août, et ajusteront leurs horaires sur les autres périodes.

**Offre et tarif.** Les candidats proposent une restauration de type crêperie et galettes, fait maison et artisanaux et cuisinés sur place.

Ils peuvent faire une proposition de salade avec couverts en bambou ainsi que des planches apéro avec fromage et charcuterie. Ils possèdent la petite licence et grande licence restauration.

Les prix se situent entre 3.50 € et 11 €.

**Circuit-court.** Les candidats proposeront des produits en circuit-court :

- Paysans bretons pour les saucisses et jambon (appartient à la famille de monsieur Espenan)
- Farine de blé noir bretonne
- Farine blanche de Charente-Maritime
- Gros sel de l'Île de Ré
- Pâte à tartiner française sans huile de palme

*Actions et animations pour développer la fréquentation :*

Monsieur Espenan explique qu'il était garde du corps de chanteurs durant 28 ans. Il a gardé un réseau et sait faire de l'évènementiel. Il est favorable à une proposition éclectique et pense que l'animation ne peut que bénéficier à toutes les cabanes.

**Valeur environnementale et développement durable de l'offre :**

Les candidats ont su démontrer leur capacité à décliner des actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. Ils utilisent de la vaisselle recyclable et couverts en bambou. Concernant la vente de crêpes, il n'y a pas besoin de couverts, ils utilisent des papiers recyclables. Ils fonctionnent sous forme de consignes pour les bouteilles d'alcool et utilisation de gobelets réutilisables. Le cidre est prévu à la pression.

Ils installeront des poubelles pour la mise en place du tri sélectif (déchets, papier, verre).

**Valeur financière de l'offre :**

*Viabilité économique du projet :*

Ils disposent d'une trésorerie de 34 700 €.

*Redevance part variable*

Les candidats ne proposent pas de modification de la part variable de la redevance.

Après analyse de l'offre et au regard des critères de jugement des offres définis ci-avant, le choix du Maire s'est fait après l'étude des garanties techniques, commerciales, environnementales et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité des services proposés par les candidats.

Eu égard aux conclusions de l'analyse de l'offre, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir monsieur ESPENAN et monsieur MÉRANVILLE « KORSER BREIZH » concernant la délégation de service public pour les sous-traitances d'exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin pour le lot n°2.

La délibération a pour objet :

- D’approuver le choix de retenir monsieur et madame ABECASSIS « Guinguette Estivale » pour le lot n°5 pour assurer, en tant que délégataire, la sous-traitance d’exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin.
- D’approuver le choix de retenir messieurs ESPENAN et MÉRANVILLE « KORSER BREIZH » pour le lot n°2 pour assurer, en tant que délégataire, la sous-traitance d’exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin.
- D’approuver la convention de délégation de service public et ses annexes concernant la délégation de service public pour les sous-traitances d’exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin pour une durée de 6 ans à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité.
- D’autoriser le Maire à signer la convention de délégation de service public (DSP) concernant la délégation de service public pour les sous-traitances d’exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin.
- D’approuver les termes financiers de la convention de délégation du service public concernant la délégation de service public pour les sous-traitances d’exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin.
- D’accepter le principe de la redevance d’occupation du domaine public prévu à l’article 5.3 de la convention de délégation de service public.

### **3. Annexes**

Annexe 1 : Procès-verbal de la commission DSP en date du 25 septembre 2023 – choix du cahier des charges

Annexe 2 : Procès-verbal de la commission DSP en date du 28 novembre 2023 – présentation des candidatures et des offres

Annexe 3 : Procès-verbal de la commission DSP en date du 07 décembre 2023 – négociations avec les candidats retenus.

Annexe 4 : Procès-verbal de la commission DSP en date du 23 janvier 2024 – négociations avec les candidats retenus.

Annexe 5 : Charte architecturale

Annexe 6 : Plan 1

Annexe 7 : Plan 2

Annexe 8 : Projet de convention signé par monsieur et madame ABECASSIS

Annexe 9 : Projet de convention signé par messieurs ESPENAN et MÉRANVILLE

Annexe 10 : Calendrier prévisionnel